

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 18 Messidor.

(Ere vulgaire.)

Mercredi 6 Juillet 1796.

Note présentée au gouvernement de Gènes par le général français Murat, sur la nécessité d'envoyer des troupes génoises pour empêcher les meurtres qui se commettent aux endroits limitrophes de l'état de Gènes avec le Piémont. — Détails sur l'attaque du camp retranché des Autrichiens en avant de Mannheim. — Projet de traité de paix générale, extrait d'un papier anglais. — Réflexions à ce sujet. — Victoire remportée par l'armée de Rhin et Moselle.

A V I S.

Le prix de la souscription est actuellement de 9 livres pour trois mois, 16 livres pour six mois, et 30 livres pour un an. Les Souscripteurs qui n'envoieront point les sommes fixées ci-dessus ne seront servis qu'au prorata de la valeur qu'ils auront adressée.

I T A L I E.

De Gènes, le 20 juin.

Vendredi soir, il y eut séance extraordinaire des collèges du gouvernement. Le général français Murat présenta au doge une note officielle, qu'il n'a pas voulu remettre, comme de coutume, entre les mains du secrétaire d'état, pour éviter les négligences & les suppressions qui ont eu lieu quelquefois en pareil cas. Le général se rendit au palais avec l'airault; tous les deux ont été introduits dans le salon de résidences, à portes fermées. Il a, dit-on, exposé de vive voix à cette assemblée, avec beaucoup de fermeté républicaine, qu'il étoit de sa justice & de sa sagesse de faire droit à ses réclamations, qui, d'après la voix publique, se bornent aux trois articles suivans :

1°. Le rappel du gouverneur de Novi, pour la négligence coupable qu'il a mise à poursuivre & réprimer les vols & assassinats qui ont été commis aux limites de sa juridiction. Il s'est, dit-on, trouvé chez quelques habitans de Novi beaucoup de sabres, fusils, uniformes & autres effets enlevés aux militaires français qui ont été les victimes des brigands de Pozzolo & de ses environs.

2°. L'envoi de troupes génoises en nombre suffisant pour maintenir la sûreté des chemins & empêcher les meurtres aux endroits limitrophes de l'état de Gènes avec le Piémont.

3°. L'expulsion, dans deux fois vingt-quatre heures, du comte Girola, ministre impérial, qui a violé le droit des gens en fournissant aux révoltés d'Aquata & autres fiefs des munitions de guerre & des armes ramassées à Gènes, ainsi que pour avoir protégé ouvertement les chefs des assassins, dont quelques-uns ont été trouvés munis de patentes ou lettres de marque, délivrées par ses agens au nom de la cour de Vienne.

Si les demandes du général français portent sur ces trois points, le gouvernement génois ne fera pas difficulté de se prêter au premier & au second; quant au troisième, il se trouveroit dans le plus grand embarras. La fierté aristocratique, la majesté du trône impérial, les nombreuses phalanges républicaines, doivent produire dans l'esprit des Génois un contraste très-frappant : aussi les séances du sénat & du petit conseil se suivent-elles très-rapidement. Il a été un temps où l'insolent Drake prescrivait le renvoi de Tilly & la cessation de tous rapports avec le soi-disant république française. Les choses sont bien changées. Aujourd'hui ceux qui prétendoient dicter des loix arbitraires à l'Univers, qui créaient un nouveau droit des gens, ou plutôt ceux qui professoient le droit de le violer à l'égard des puissances neutres comme à l'égard de leur ennemi, regrettent d'avoir donné aux Français le droit de suivre les mêmes principes. Il faut espérer cependant que ceux-ci ne renonceroient pas à une force de plus qu'ils ont en leur faveur, la justice, &c.

On mande de Livourne que le porte-feuille des affaires étrangères a été ôté à M. Serrati, premier ministre, & remis au chevalier Fossumbrune.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 16 juin.

Le général d'artillerie, comte d'Alvinzi, vice-président du conseil aulique, est parti hier pour le Tyrol, où il remplira les fonctions de commissaire général des subsistances.

M. Muller, secrétaire du cabinet de S. M. I., a été

envoyé à Londres chargé d'une commission très-importante & dont on dit que le succès doit décider de la continuation de la guerre, ou amener une pacification.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Dusseldorff, du 27 juin.

L'armée de Sambre & Meuse, renforcée de 15 mille hommes de l'armée du Nord, se prépare à agir offensivement. Les généraux Kleber, Leclerc & autres qui se trouvoient en cette ville, en sont partis pour leurs divisions respectives.

Plusieurs brigades d'infanterie hollandaise, de cavalerie & d'artillerie légère sont arrivées sous nos murs : on croit qu'elles prendront part aux premières affaires qui auront lieu.

On écrit de Heidelberg, en date du 22 juin, que les journées des 17 & 18 ont été terribles pour les Autrichiens. La consternation est à son comble dans leurs armées, ainsi que dans Mannheim ; les Français se sont rendus maîtres des retranchemens en avant de cette dernière ville, défendus par 180 pièces de canon du plus gros calibre, 15 bataillons d'infanterie, 15 escadrons de cavalerie, & investis autour à une lieue & demie, à cinq pieds de hauteur. C'étoit de l'invention du major du génie, Traitor, qui, pendant six mois, a épuisé toutes les ressources de son art pour opposer qu'une résistance d'un jour aux Français, qui se sont jetés à la nage par bataillons, le fusil sur la tête, & ont tout emporté de vive force ; le danger avoit accru leur rage ; & lorsqu'ils furent arrivés aux retranchemens, ils massacrerent tout ce qui tomba sous leurs mains.

Avant huit jours, Mannheim & Philisbourg seront bombardés ; les Français commencent déjà à y établir leurs batteries ; on y travaille jour & nuit.

Notre situation est infiniment plus critique que l'année dernière, le feld-maréchal, comte de Wurmer, ne pouvant plus rien entreprendre à cause de sa foiblesse ; tout ce qu'il peut faire c'est de se replier continuellement. Notre ville est remplie de prisonniers & blessés.

A N G L E T E R R E.

Extrait du ТАВЛЕГАРИИ, journal anglois, du 25 juin.

Les Français sans doute accorderont généreusement la paix à l'empereur, s'il la leur demande aux justes conditions d'une indemnité pour le passé & d'une sûreté pour l'avenir.

L'indemnité doit être pécuniaire, en proportion de ce que la guerre a coûté à la France. La sécurité exige la cession du Milanais & de Mantoue, du titre reversif de l'empereur au duc de Modene ; de la Flandre & du Brabant ; la république d'Italie sera organisée en république indépendante ; on dédommagera le roi de Sardaigne pour la Savoie, Nice & les forteresses de Coni, Tortonne, Alexandrie, &c. qui, *graces à Dieu*, doivent être à jamais démolies, en lui donnant pour équivalent quelques terres impériales de la Lombardie.

Si l'empereur ne traite pas sur ces conditions, les Français marcheront à Vienne ; en moins d'un mois ils seront à Pologne ; & ainsi, comme le bien sort du mal, si la guerre continue, la Hongrie & la Bohême seront affranchies aussi comme la Lombardie & le Brabant.

Si l'empereur traite à ces conditions, alors il restera

aux Français à débattre leurs différens avec les Anglais seuls ; mais ici de nouvelles opinions françaises ont transpiré. On restituera le Cap & tous les établissemens hollandais à la république de Hollande, qui restera organisée comme elle l'est à présent. — Gibraltar sera rendu aux Espagnols.

Le commerce aux Indes orientales sera franc & libre. — Tout pouvoir militaire retiré de part & d'autre, & chaque établissement gouverné par le pouvoir civil, des commissaires, &c. La Martinique et Tabago seront rendus.

Quant aux limites de la république française, comme elles doivent être l'Océan, les rivières & les montagnes, il y aura quelques pauvres petits princes qui perdront non-seulement leur pouvoir, mais encore leur propriété. Pour le pouvoir ce n'est pas la peine d'en parler. Pour la propriété, on leur donnera pour indemnité pendant leur vie des terres de la couronne ou des revenus dans la Styrie, la Carniole ou autres domaines de l'Empire. Ces princes sont les trois électeurs ecclésiastiques, l'évêque de Spire, le duc de Deux Ponts, une partie du Palatinat, &c.

L'indépendance & la restauration de la Pologne, & la restitution de quelques districts & droits extorqués à la Turquie par les derniers traités, forment aussi des articles du traité français.

Reflexion. Les bases du traité que nous venons de lire doivent désespérer ceux qui, déjà, en avoient proposé dans plusieurs de nos journaux ; tels que *l'Ami des Loix*, le journal *des Hommes Libres*, *l'Ami du Peuple*, par Debais. Après de ces propositions faites au gouvernement d'Angleterre par des anglais, les leurs sent d'une modestie, d'une retenue dont ils doivent rougir. La restitution de Gibraltar à l'Espagne, la restauration de la Pologne, la formation de l'Italie en républiques indépendantes. L'imagination de nos politiques révolutionnaires ne pouvoit gueres aller plus loin.

Ce qu'il n'est pas indifférent de remarquer c'est que le journaliste anglais bravoit à la fois & la fierté de sa nation & l'arrogance de son gouvernement ; cependant chez ce peuple, qu'on nous dit être privé de toute sorte de liberté & particulièrement de la liberté de la presse, le journaliste écrit librement, le gouvernement ne songe point à l'attaquer & n'en auroit pas même les moyens. On ne l'accuse ni d'avoir copié les journaux français, ni de la conformité de ses idées avec celles des plus fougueux révolutionnaires de la république française. On lit la feuille sans que personne en soit révolté ; seulement les amis de la paix (& ils doivent être nombreux en Angleterre) desirant que ceux qui se proposent pour médiateurs entre les gouvernemens, veuillent bien procéder d'une manière plus sérieuse.

H O L L A N D E.

De Middelbourg, le 28 juin.

La frégate française, *la Républicaine*, a pris ces jours derniers le paquebot *the Prince of Orange*, capitaine J. Duen : après en avoir fait sortir les passagers & prisonniers, qu'on a conduit à Flessingue, il a été coulé à fond.

On nous mande du Texel, que les vaisseaux partis dernièrement de Flessingue, y sont arrivés en rade.

Il est certain qu'une flotte formidable combinée de

français
du No
raens.

Les t
Sieg, c
petits e
français
troupes
qui se t
cavali
suivre le
constanc
casse da
Dusseld
toutes l
cette pla
à abatte
campagn
roit favo
question
château
Autrichi
maheurs
qui la m
dans cet
sa part

Des n
des bord
trichien
en marcl
ce mome
tient sur
le génér
l'armée d
mens des
& se poi
les brusa
tantôt au
dérangé
ennemis,
de tous

On m
dominer
les bâtim
forcé qu
sur les c

Une let
Finforme
est datée
Ce génér
venu à c
nemi aro
tres mult
vantage ;
po ilons
Appuyé
quitter le

français & hollandais, se trouvera sous peu dans la mer du Nord: c'est de là qu'on s'attend à de grands événemens.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 14 messidor.

Les troupes autrichiennes s'étant avancées au-delà de la Sieg, ce mouvement de l'ennemi a donné lieu à quelques petits combats très-vifs & assez meurtriers avec les troupes françaises. Le général de division Kleber a fait reglir ses troupes sur Dusseldorf, après avoir fait rompre le pont qui se trouvoit sur la Wupper, & pris toutes les précautions nécessaires pour empêcher les Autrichiens de suivre leur marche avec trop de rapidité. Dans ces circonstances, il a été décidé de faire camper l'armée française dans une vaste plaine qui se trouve en avant de Dusseldorf & de Kayserwerth. En attendant, l'on prend toutes les mesures possibles pour assurer la défense de cette place: une multitude de travailleurs sont occupés à abattre en ce moment les fauxbourg, les maisons de campagne, les arbres, les haies & enfin tout ce qui pourroit favoriser les approches de l'ennemi. Il est fortement question aussi de raser entièrement la Ville neutre. Le château de Pélestront est miné; & au moment où les Autrichiens paroissoient, on le fera sauter. Outre les maheurs qui accablent en ce moment Dusseldorf & ceux qui la menacent encore, cependant on exige à la rigueur dans cette ville infortunée des sommes considérables pour sa part de l'emprunt forcé.

Des nouvelles ultérieures que l'on reçoit en ce moment des bords du Rhin portent qu'une partie de l'armée autrichienne, commandée par l'archiduc Charles, s'est mise en marche pour retourner sur le Haut-Rhin, menacé en ce moment par toutes les forces que la république entretient sur cette partie. Les nouvelles ajoutent que le général Kleber, renforcé de quelques divisions de l'armée du Nord, & instruit de l'incertitude des mouvemens des ennemis, paroît vouloir reprendre l'offensive, & se porter de nouveau sur la Sieg. Il est certain que les brusques diversions faites par les armées françaises, tantôt sur le Bas-Rhin & tantôt sur le Haut-Rhin, ont dérangé totalement toutes les combinaisons des généraux ennemis, qui ne savent plus quel parti prendre au milieu de tous ces embarras.

On mande de Hollande que les Anglais continuent à dominer dans la mer du Nord: ils viennent rassembler les bâtimens jusques dans la rade du Texel, & en ont forcé quelques-uns à s'échouer, il y a peu de jours, sur les côtes, pour éviter d'être pris.

FRANCE.

De Paris, le 17 messidor.

Une lettre du général Moreau au directoire exécutif, l'informe de ses nouveaux succès au-delà du Rhin: elle est datée du quartier-général d'Offembourg, le 10 messidor. Ce général, par une marche savante & rapide, est parvenu à empêcher la jonction des deux armées que l'ennemi avoit sur le Haut & Bas-Rhin. Ses attaques ont été très multipliées; dans chacune d'elles nous avons eu l'avantage; nous avons successivement occupé toutes les positions de l'ennemi. Nous avons pris Vieumühl, Wistett, Appenweix, Untaßen, Offembourg, & forcé l'ennemi à quitter le camp de Bissel. Dans ces différentes attaques,

l'ennemi a eu environ mille hommes tant tués que blessés; il a perdu plusieurs piéces de canon avec des caissons. Au milieu de ces opérations, dont les détails sont trop longs pour les bornes de cette feuille, le général rend compte d'une action qui réunit à l'héroïsme le caractère de l'humanité la plus touchante. Voici comment s'exprime Moreau à ce sujet:

« La brigade du général Sainte-Suzanne se porta ce jour sur Holzlin & Lingt. Les troupes se sont conduites avec leur bravoure ordinaire. On ne peut trop faire d'éloge des talens qu'ont montré les généraux Dessaix, Beaupuis & l'adjutant-général Decamp. Ce dernier, en passant la Kintzig, voyant un grenadier qui s'y noyoit, s'est jeté à la nage, & est parvenu à conserver à la république un de ses défenseurs. Le chef de brigade Fauconnet, du 6^e régiment de dragons, également blessé à cette affaire, s'est particulièrement distingué. Deux piéces d'artillerie légère se trouverent déparées par l'ennemi au moment de la charge des cuirassiers; pas un canonnier n'a quitté ses piéces; les charetiers se sont distingués par le sang-froid avec lequel ils sont restés à cheval, où, sans la moindre défense, ils ont été exposés au sabre de l'ennemi, qui en a blessé plusieurs. »

Hier le tribunal criminel a absous, sur la déclaration du jury, le citoyen Eudan, condamné à mort par contumace par une commission militaire, relativement à un événement, & qui étoit venu depuis ce jugement se constituer prisonnier. Il étoit accusé d'avoir signé un *vu bon* sur un arrêté de la section Lepelletier, comme président par *interim* de la section du Mail. Le public a applaudi au jugement qui absout ce citoyen.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PELLET (de la Lezère).

Suite de la séance du 16 messidor.

Nous avons promis de revenir sur cette séance. Defermon a le premier obtenu la parole au nom de la commission des finances, après que la séance a été rendu publique, & il a dit:

Le conseil des anciens vient d'accepter les loix sur la contribution foncière & sur les fermages; elles ne peuvent être mises à exécution sans une nouvelle résolution de votre part qui détermine à quel taux sera payée en mandats chaque livre de bled. Hâtez-vous de prendre cette résolution, afin d'accélérer la rentrée des contributions, & par là la circulation des mandats.

La commission dont je suis l'organisateur vous a présenté le tableau des mercristes; il présente une variation assez frappante dans les prix des différens départemens, & vous devez, afin de régler la perception d'une manière uniforme, fixer un prix moyen qui engage tous les débiteurs à rechercher promptement les mandats pour s'acquitter.

L'exécution d'une loi n'est jamais plus assurée & plus prompte que lorsqu'il est de l'intérêt de tous de l'exécuter promptement. Vous fixerez donc le prix de la livre de bled à un taux qui présente aux contribuables quelque avantage à s'acquitter sans délai.

Vous devez en même tems donner un terme assez court aux contribuables, pour que la faveur que vous leur accorderez, ne puisse entraîner des conséquences nuisibles au

trésor public & aux propriétaires, & la commission vous propose de rapporter à cet effet la disposition de l'article X de la loi du 8 messidor, qui porte que vous déterminerez la valeur de la livre de bled pour trois mois, & de ne la fixer aujourd'hui que pour un mois.

Ainsi les propositions de la commission se réduisent aux deux suivantes : fixer la valeur de la livre de bled à un prix moyen avantageux au contribuable, comparativement au prix actuel, & ne faire cette fixation que pour un mois.

Les conséquences naturelles de ces deux mesures se présentent d'elles mêmes. Le mandat va devenir nécessaire à tous les contribuables qui voudront profiter de l'avantage que vous leur faites, & acquitter une partie de leur contribution ; il va devenir nécessaire à tous les fermiers qui auront à payer une partie de leurs fermages ; sa circulation va prendre de l'activité, & l'augmentation de sa valeur en doit être la suite infaillible.

Toutes les parties du service public, celle en particulier qui doit particulièrement vous intéresser, le sort des fonctionnaires & des salariés publics, se trouveront promptement améliorées.

Si vous joignez à cette première mesure celles qui doivent y ramener tout votre système de contribution, si vous y joignez encore de faire payer promptement aux acquéreurs de domaines nationaux, le troisième quart du prix de leurs acquisitions, il est impossible que le concours de ces mesures ne produise pas le meilleur effet.

Considérez d'ailleurs qu'il vous restera toujours un moyen de déjouer les efforts que pourroient faire l'agiotage & la cupidité pour arrêter l'effet de vos mesures ; car, en ne fixant le prix de la livre de bled que pour un mois, vous serez les maîtres de rectifier cette fixation pour le mois suivant, si à la fin de thermidor les mercuriales vous annonçoient un résultat contraire à celui que tout vous promet.

Après avoir rempli, citoyens représentans, votre premier devoir, en vous occupant des moyens d'activer la circulation des mandats & d'assurer le service public, il vous restera une autre tâche bien intéressante. Ce n'est pas assez en effet d'avoir adopté un mode qui assure au trésor public qu'il fera ses recettes de la même manière qu'il fait partie de ses dépenses, il faut vous empresser de le déclarer commun pour tous les citoyens entre eux : vous ne laisserez pas plus long-tems des gens de mauvaise foi se retrancher derrière la loi ; elle ne doit plus aussi entraver les transactions des particuliers entre eux ; rendez libres celles à venir, & modifiez promptement les loix sur l'exécution des anciennes transactions.

Soyez assurés qu'en prenant tous les moyens d'être justes, vous acquerrerez de nouveaux droits à la confiance publique ; & tandis que, d'un côté, les armées de la république commandent la paix par de nouveaux triomphes, vous attacherez de plus en plus tous les Français à la révolution & au gouvernement, & vous consolidez la république.

Duchatel après Défensions, a représenté qu'en faisant payer dans un court délai, le troisième quart aux sou-

missionnaires, on feroit nécessairement rechercher le mandat & par cela même on relèveroit son crédit.

Les rapporteurs ont proposé ensuite les deux projets de résolution que nous avons fait connoître.

Stance du 17 messidor.

Le directoire exécutif fait passer au conseil la demande faite par l'Institut national des sciences & des arts, d'une somme fixe pour subvenir aux dépenses de cet établissement.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission des dépenses.

Au nom de la même commission, Villers fait mettre 20 millions, valeur fixe, à la disposition du ministre des finances.

Dumolin propose un projet de résolution portant, que les appels des jugemens rendus par les tribunaux civils ne pourront jamais être portés que devant l'un des trois tribunaux désignés dans le tableau annexé à la loi du 19 vendémiaire. Le conseil ajourne ce projet. — Il a discuté ensuite un long projet de tarif pour les droits d'exportation, qui a été de nouveau renvoyé à la commission.

Un secrétaire lit deux lettres adressées au président ; l'une est du citoyen Clément, qui a fait les mandats d'amener décernés contre des représentans du peuple ; il nie que c'étoit lui qui ait averti Montmayou, & demande à être entendu contradictoirement avec Limodin, pour le confondre.

L'autre lettre est signée Berriere ; elle est remplie d'inculpations aussi vagues qu'obscures contre Limodin ; on l'accuse d'avoir été robespierriste, maratiste, hébertiste, chauvetiste, panthéoniste ; d'être toujours du parti le plus fort ; & on invite le conseil à le faire guillotiner.....

Il s'élève un murmure général. Bourdon demande qu'on ne fasse pas de la tribune un écho d'injures & de calomnies.

Le conseil, sans laisser achever la lecture, passe à l'ordre du jour.

Le directoire envoie les pièces de la procédure instruite contre des agens du bureau central ; elles sont renvoyées à la commission qui présentera demain, à l'ouverture de la séance, une série de questions à faire aux membres du bureau central qui paroîtront dans cette séance à la barre.

Le Parfait Jardinier, ou Nouveau traité sur la culture des orangiers, des figuiers, des lauriers, des pêchers, des castiers, de la vigne, etc., et autres espèces de fleurs et plantes potagères ; auquel on a joint la description des nouveaux chassis physiques de Maillet, avec l'usage de s'en servir, orné de deux planches en taille deuce, in-4° ; 6 liv. en numéraire. A Paris, chez Laurens le jeune, libraire-imprimeur, rue Jacques, n° 32, qui continue la commission des bons livres.

Chez le même : *Histoire de Rose Samnainville, ci-devant religieuse de l'ordre de Cîteaux, ou les Abus du pouvoir paternel, in-18, fig., 1 liv. franco.*